Demande violence psychologique

Merci c'est gentil je serai représente par mon avocate

Par Nathou67
Bonjour voilà j'ai porter plainte pour violence psychologique contre mon conjoint mais voilà je l'aime et je sait que c'était une période pas facile pour lui et que moi j'ai enchaîné les heures supplémentaires au travail il passe en jugement le 19 janvier 2023 je me suis porter partie civil es ce que je pourrais témoigner ?
Par ESP
Bonjour La victime peut témoigner, elle peut aussi renoncer à sa constitution de partie civile avant l'audience par écrit. Elle peut aussi le faire oralement le jour de l'audience.